

Bureau du Conseil communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la
séance extraordinaire du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 27 octobre 2025

.....	1
1. Assermentation	3
2. Appel	3
3. Approbation de l'ordre du jour modifié	3
4. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 27.09.2025	3
5. Communications du Bureau	3
6. Communications de la Municipalité	3
7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales	4
8. Préavis 13/2025 - Plan d'affectation communal	4
9. Préavis 14/2025 - Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré	6
10. Préavis 15/2025 - Demande de crédit de CHF 28'106. - TTC pour la réalisation d'une étude sécuritaire et de mobilité en réponse aux postulats Goetschin/Jaccard et Augsburger.	6
11. Election de deux membres pour la commission des finances (démission M. Pascal VOUTAT + M. Flavio BOSCARDIN).....	7
12. Divers et propositions individuelles.....	7
13. Annonce des préavis futurs	7

Le Vice-Président, M. Nicolas VOUT souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à M^{me} la Syndique, à Messieurs les Municipaux, pour ce Conseil communal d'Arzier-Le Muids du 27 octobre 2025. Ce soir, il remplace M. Christophe PATARIN, Président, qui est absent pour des raisons personnelles.

En préambule, le Vice-Président prie l'Assemblée de se lever pour une minute de silence, en mémoire de M. Éric SCHWEIZER, décédé le samedi 11 octobre 2025. M. Éric SCHWEIZER était ancien Municipal et ancien Syndic de la Commune pour trois législatures, ainsi que le père de notre actuelle Syndique. Le Vice-Président, au nom du bureau du Conseil communal, présente toutes nos condoléances à M^{me} la Syndique.

1. Assermentation

M^{me} Laure PIAGET qui a été élue lors des élections communales complémentaires du dimanche 26 novembre 2023 et qui entre au Conseil communal à la suite de la démission de M. Ivané OHANESSIAN et M. Flavio BOSCARDIN, M. Patrick BRUTSCH est absent.

L'Assemblée se lève et le Vice-Président procède à l'Assermentation. Lecture du serment selon les Art. 9 et 22 de la Loi sur les Communes.

2. Appel

La Secrétaire procède à l'appel : 37 conseillers sont présents, 16 sont excusés, 2 absents

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. Le Vice-Président ouvre donc la séance.

3. Approbation de l'ordre du jour modifié

Le Vice-Président demande s'il y a des commentaires ou des modifications. Aucunes.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité (36 OUI)

4. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 27.09.2025

Le Vice-Président demande s'il y a des commentaires ou des modifications. M^{me} Ana HUBSCHER remarque qu'il y a une inversion des noms des rapporteurs en page 8. Ceci sera corrigé.

Le Procès-verbal corrigé du 27.09.2025 est adopté (33 OUI, 3 abstentions)

5. Communications du Bureau

Pas de communications.

6. Communications de la Municipalité

Le Vice-Président donne la parole à la Syndique, M^{me} Louise SCHWEIZER. En premier lieu, elle excuse M. Denis BERGER, absent pour des raisons de santé. Elle annonce que la séance du 10.11.2025 est annulée, car un seul préavis serait à présenter, mais le Conseil communal du lundi 08.12.2025 est maintenu à 19h00, puis s'en suivra la traditionnelle fondue offerte par la Municipalité au CCS.

Concernant le personnel communal : engagement de **M. Mickaël BRIANT** au poste de chef service des bâtiments et déchetterie qui entrera en fonction le 01.02.2026.

Manifestations :

04.11.2025 : séance d'information pour une aide pour accélérer les rénovations énergétiques

05.11.2025 : soirée d'information pour les élections communales 2026-2031

28-29.11.2025 : soirée du chœur de l'amitié

30.11.2025 : votations

01.12.2025 début des fenêtres de l'avent. Les dates du 16 et 23 décembre restent libres.

M. Nicolas RAY n'a pas de communications

M. Frédéric GUILLOUD n'a pas de communications

M. Philippe ESSEIVA n'a pas de communications

7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales

APEC : Le délégué **M. Jean FLACH** a participé à la séance du 09.10.2025 à Begnins. Le budget 2026 a été accepté, avec les inquiétudes sur le remplacement du personnel partant en retraite, ainsi que le budget de l'informatique en augmentation, en lien avec les changements de licence avec la migration en MCH2. Le CODIR étudiera une demande de la commission de gestion de différencier les comptes de la nouvelle et ancienne STEP. Le CODIR a indiqué que les travaux de la nouvelle STEP au Lavasson ont commencés suite au permis de construire reçu en septembre, que la Confédération a alloué les subsides attendus au micropolluant et que la vente interne du terrain de la Lignière a été signé. Avec le chantier initial, les sondages archéologiques sont en cours. L'évolution de l'état de l'avancement du chantier est disponible sur le site en direct avec la Webcam.

AISGE : La déléguée **M^{me} Jacqueline BURBIDGE** participera à la séance du CI extraordinaire du 10.12.2025 à Trélex.

Conseil Régional : Le délégué **M. Philippe DIEFFENBACHER** a participé à la séance du 08.10.2025 à Eysins. Le préavis 55 sur la stratégie touristique du domaine de la Dôle et les nouvelles cotisations 2026 ont été acceptés.

RAT : Le délégué **M. Jean FLACH** participera à la séance du 30.10.2025.

SDIS Nyon-Dôle : Le délégué **M. François ESSELBORN** a participé à la réunion du 30.09.2025. Le budget 2026 a été adopté.

ORPCi : Le délégué **M. François ESSELBORN** n'a pas de communications.

8. Préavis 13/2025 - Plan d'affectation communal

Le Vice-Président donne la parole à la Municipalité. **M. Nicolas RAY** indique que ce préavis n'est pas improvisé et est la conséquence des premiers travaux qui ont débuté en septembre 2013. Ce préavis est un compromis acceptable pour tout le monde. Il remercie le travail et la collaboration constructive des commissions d'urbanisme successives tout au long de ces 13

dernières années de travail sur le PACom. Un exemple de bonne collaboration avec la commission d'urbanisme actuelle qui a démontré une erreur dans le règlement et une coquille dans un schéma des articles 3.3 alinéa 1 et 3.3 alinéa 4 et la Municipalité les a modifiés. Il passera la parole à l'urbaniste M. **Jonathan VONDERMUHLL** du bureau Plarel, présent ce soir pour répondre, à d'éventuelles questions.

Lecture des conclusions du rapport de la commission de l'urbanisme par M. **Frédéric BOY**. La commission propose d'accepter le préavis 13/2025.

Le **Vice-Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.

M. **Frédéric BOY** a suivi l'évolution de ce PACom, ainsi que les discussions, depuis 10 ans au sein de la commission d'urbanisme. La commission a toujours veillé à répondre dans l'intérêt commun du village. Le PACom c'est trois parties : le plan, le règlement de construction et les oppositions.

- Le règlement : en 2019 ont été reformulées des modifications d'articles de ce règlement, qui impacteront pendant plusieurs décennies la manière de construire à Arzier-Le Muids. La bonne collaboration avec M. **Nicolas RAY** ou M. **Quentin POMMAZ**, pour établir la bonne voie à suivre en assouplissant ou au contraire, durcissant les articles de ce règlement, était un travail toujours constructif, construit de remarques judicieuses. Un compromis correct a toujours été trouvé pour laisser la liberté nécessaire aux futurs constructeurs et propriétaires sur ces parcelles, mais aussi de laisser un certain pouvoir à la Municipalité ou aux Municipalités à venir pour protéger un esprit villageois ou patrimonial.

- Le plan : le plan a été présenté à chaque modification par la Municipalité, suite aux trois enquêtes successives, suite à des opposants qui avaient raison. Le plan repassait donc à l'enquête pour modification. Celui-ci reflète les impositions de la vision rigoureuse de la LAT votée en 2014, et son interprétation spécifique par le Canton de Vaud. Le plan c'est une négociation pas à pas avec les autorités cantonales, la Municipalité et les opposants.

- Les oppositions : du fait de ses responsabilités, le Conseil communal peut refuser ce soir le PACom, mais avec des motifs basés sur des raisons juridiques solides. Malgré la complexité de certains cas liés aux évolutions sur plusieurs décennies de changement de réglementation ou d'erreur d'élément administratif du Canton, la Commune a toujours gardé un traitement d'équité et d'intérêts communs.

M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** demande quelle est la prochaine étape en cas de refus de ce préavis ? M. **Nicolas RAY** précise que seul une raison de refus légalement valide serait acceptable devant le Canton pour une modification du PACom. Si c'est le cas, c'est à nouveau un cycle complet sur une année et demie : avis préalable au Canton, si en faveur, mise à l'enquête et traitement des oppositions et enfin nouveau préavis à faire adopter ou non au Conseil communal. Le risque avec un blocage du Conseil communal, même avec des arguments non valables, est de perdre à nouveau une année. Le risque ultime serait que le Canton impose un PACom, car les communes ne peuvent pas « vivre » sans PACom.

M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** n'aura pas d'arguments juridiques acceptable, mais elle a des connaissances qui ont fait opposition et elle se sentirait mal à l'aise de prendre part au vote de ce soir en tant qu'élue, selon le stress des situations que ce PACom implique auprès de ses connaissances dans leur vie familiale.

M^{me} **Ana HUBSCHER** demande si les opposants avaient pu conclure des accords avec le Canton et obtenir des compensations économiques ? M. **Nicolas RAY** indique que ce soir c'est l'approbation de la levée des oppositions. Si le Conseil communal accepte, la levée des oppositions sera faite par le Canton uniquement. Les opposants pourront faire recours auprès de la CDAP, puis jusqu'au Tribunal Fédéral. Une fois que l'ensemble de tous les procès seront terminés et que le PACOM entrera en vigueur, les lésés pourront obtenir une indemnisation financière. La LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) précise exactement les cas pris en considération par le Canton.

Nous passons au vote.

Le préavis 13/2025 est accepté (32 OUI, 1 NON, 3 abstentions)

M. **Nicolas RAY** remercie l'Assemblée pour ce vote.

9. Préavis 14/2025 - Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Le **Vice-Président** donne la parole à la Municipalité. Aucunes communications.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Laurent JACCARD**. La commission propose d'accepter le préavis 14/2025.

Le **Vice-Président** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

Le préavis 14/2025 est accepté à l'unanimité (36 OUI)

10. Préavis 15/2025 - Demande de crédit de CHF 28'106. - TTC pour la réalisation d'une étude sécuritaire et de mobilité en réponse aux postulats Goetschin/Jaccard et Augsburger.

Le **Vice-Président** donne la parole à la Municipalité. Aucune précision.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M^{me} **Carine ZEHNDER**. La commission propose d'accepter le préavis 15/2025.

Lecture des conclusions du rapport de la commission d'urbanisme par M^{me} **Franca DIEFFENBACHER**. La commission propose d'accepter le préavis 15/2025.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Pietro IZZO**. La commission propose d'accepter le préavis 15/2025.

Le **Vice-Président** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

Le préavis 15/2025 est accepté (33 OUI, 3 abstentions)

11. Election de deux membres pour la commission des finances (démission M. Pascal VOUTAT + M. Flavio BOSCARDIN)

Le Vice-Président demande des candidats :

M. Bernard NICOLET propose M. Jean FLACH qui accepte. M. François ESSELBORN se propose et indique qu'il démissionnera de son poste de la commission de l'urbanisme.

**M. Jean FLACH
M. François ESSELBORN**

Sont élus par acclamations.

12. Divers et propositions individuelles

M. Nicolas RAY demande aux membres de la commission des finances de pouvoir fixer les dates de présentation pour le budget 2026.

13. Annonce des préavis futurs

M^{me} Louise SCHWEIZER annonce les préavis futurs de la séance du Conseil communal du 08.12.2025 :

- Reconductio du DISREN
- Interconnexion en eau potable avec Bassins
- Budget 2026
- Election d'un membre pour la commission d'urbanisme (suite démission de M. François ESSELBORN)

Le Vice-Président clôture la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence. Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous, une bonne soirée.

La séance est levée à 21h05.

Le Président

Nicolas VOUT



La Secrétaire

Valérie ZEENDER